

**Volet B**

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



14080693

- 3 APR 2014

BRUXELLES

Greffé

N° d'entreprise : 0477.347.490

Dénomination

(en entier) : **AMISTAD**

(en abrégé) :

Forme juridique : société privée à responsabilité limitée

Siège : 1150 Bruxelles, avenue de Hinnisdael, 75.

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : AUGMENTATION DE CAPITAL

Il résulte d'un procès-verbal dressé par le notaire Michel DE MUYLDER, de résidence à Bruxelles, en date du 31 mars 2014, que Monsieur Philippe MASSON domicilié à 1930 Zaventem, Kleine Daalstraat 146, associé unique de la société privée à responsabilité limitée « AMISTAD », ayant son siège social à 1150 Bruxelles, avenue de Hinnisdael, 75, a déclaré et certifié que la société ne compte actuellement et depuis le 19 mai 2005 qu'un seul gérant, étant l'associé unique ; que c'est par erreur que la démission de Madame Raja ERMILATE de son mandat de gérant n'a pas été publié dans l'extrait paru au Moniteur du 08 juin 2005 sous le numéro 05080254.

L'associé unique a requis le notaire soussigné de reprendre la présente mise au point dans l'extrait des présentes qui sera publié auxdites annexes.

L'associé unique a ensuite pris les décisions suivantes :

a) Augmentation de capital.

L'associé unique a décidé d'augmenter le capital à concurrence de cinquante-six mille quatre cents euros (56.400 EUR) pour porter celui-ci de dix-huit mille six cents euros (18.600 EUR) à septante-cinq mille euros (75.000 EUR) par la création de cinq cent soixante-quatre parts sociales (564) sans mention de valeur nominale du même type et jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes et participant aux bénéfices à partir de leur émission.

L'associé unique a déclaré souscrire à l'augmentation de capital et libérer entièrement les cinq cent soixante-quatre (564) parts sociales nouvelles en espèces, au pair, au prix de cent euros (100 EUR) l'une.

L'associé unique a déclaré que chacune des parts sociales ainsi souscrites est entièrement libérée par un versement en espèces effectué au nom de la société en un compte ouvert auprès de la Banque BELFIUS, de sorte que la société a, de ce fait, une somme de cinquante-six mille quatre cents euros (56.400 EUR) à sa disposition.

L'associé unique et gérant de la société ont ensuite constaté que l'augmentation de capital est intégralement souscrite, que chaque part sociale est entièrement libérée et que le capital est effectivement porté à septante-cinq mille euros (75.000 EUR) représenté par sept cent cinquante parts sociales (750) sans désignation de valeur nominale, représentant chacune un/sept cent cinquantième du capital social (1/ 750ième).

Pouvoirs

L'associé unique confère à la gérance les pouvoirs nécessaires pour l'exécution des résolutions sur les points qui précèdent.

Il donne en outre tous pouvoirs à la société COMPTACT SPRL, établie à 1380 Lasne, chaussée de Louvain, 420, représentée par son gérant Monsieur Eric SAUVAGE, avec pouvoir de substitution, pour effectuer toutes formalités requises pour la mise à jour de l'inscription de la société auprès de tous services et administrations concernés, notamment à la taxe sur la valeur ajoutée et à la banque Carrefour des Entreprises.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

(Signé) M. De Muylder, Notaire.

Déposés simultanément : 1 expédition de l'acte du 31 mars 2014, attestation bancaire, statuts coordonnés.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 15/04/2014 - Annexes du Moniteur belge